

ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO
20
Septembre 2023



Dans ce numéro

Les délibérations du 05/10/2023

Morgan Besrechel
est désigné secrétaire de
séance

Pour nous contacter :

tél : 03.83.25.42.12 ou
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook

Délibérations

Candidature au programme "Villages d'Avenir"

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt de la candidature commune des 7 villages d'Allamps, Barisey-au-Plain, Barisey-la-Côte, Gibeau-meix, Mont l'Étroit, Saulxures-les-Vannes et Vannes-le-Châtel auprès de la Préfecture afin de bénéficier d'un appui à la réalisation de diagnostics et d'un accompagnement d'un chef de projet. En effet, à l'occasion de la réflexion sur le devenir des différents bâtiments scolaires, suite au regroupement scolaire et périscolaire, les communes ont souhaité engager une réflexion afin de bâtir ensemble et progressivement une stratégie commune de développement et d'aménagement de ces villages.

Zones d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables (ZAENR)

Suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent planifier des zones de déploiement d'Énergie Renouvelable sur leur territoire. Le Conseil Municipal propose une liste des bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. Les toitures privées pourraient également bénéficier de ce dispositif car la commune va proposer un projet global de production électrique locale en autoconsommation en associant également les habitants.

Acquisition parcelles Daum

Le Conseil Municipal a accepté d'acquiescer différentes parcelles disséminées dans le village appartenant à la société Daum. L'acquisition se fera par acte administratif pour un montant de 4.000 €.

Renouvellement des baux ruraux

Le Conseil Municipal décide de renouveler les baux ruraux pour les deux agriculteurs concernés pour les parcelles ZA 61 (1 ha 03 a 10 ca) avec un loyer de 87 € par an et ZD48 (2 ha 46 a 87 ca) pour 210 €.

ONF : délivrance des coupes de bois 2023 - 2024

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette présenté par l'ONF et accepte d'exploiter les parcelles 21, 22 et 37. Ces parcelles sont délivrées en affouages et le tarif est maintenu à 8,50 €/stère. **Les personnes intéressées pour le bois de chauffage cet hiver sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de mairie (par mail, courrier ou lors des permanences) avant le samedi 4 novembre 2023 à 11 h 30.**

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil a approuvé les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune et notamment le chemin rural dit de l'Étang qui permettra de faire une boucle.

Location de la halle couverte et de la MJC

Suite à plusieurs demandes, le Conseil accepte de louer la halle couverte et la salle de la MJC à la journée en semaine au tarif de 100 € pour les habitants du village et de 120 € pour les personnes extérieures.

Motions

Le Conseil a voté deux motions :

- l'une en faveur de la réouverture ferroviaire de la Lorraine vers le sud de la France ; en effet depuis 4 ans, en raison de travaux effectués sur le noeud ferroviaire de Lyon, aucun TGV ne circule en direction de Lyon depuis Nancy. Il convient de passer par Paris
- la seconde pour la réouverture de la gare de Barisey-la-Côte. Tant en raison du coût des carburants, du réchauffement climatique, de la saturation des réseaux routiers desservant l'agglomération nancéenne, il est légitime de s'interroger sur nos déplacements quotidiens

Informations diverses :

Recensement de la population : La commune recherche une personne chargée d'assurer les fonctions d'agent recenseur. Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février. Deux formations devront être suivies au préalable. Toute personne intéressée peut contacter la secrétaire de mairie pour de plus amples renseignements.

Permanence mairie : La permanence du samedi 2 décembre sera reportée au samedi 9 décembre. Le secrétariat sera également fermé le mardi 31 octobre prochain.

Taxes foncières : Vous avez reçu la taxe foncière pour cette année. Les taux restent identiques à l'année précédente pour la commune mais les valeurs locatives, fixées par l'Etat, ont augmenté de 7,11 %.

Coupure d'électricité : En raison de travaux d'élagage à proximité du réseau électrique, ENEDIS va procéder à une coupure d'électricité ce vendredi 20 octobre entre 13 h 35 et 15 h 40 dans certains secteurs du village. Les foyers impactés ont reçu un courrier mi-septembre.

Compteurs d'eau : les relevés seront effectués début novembre afin que la facture vous parvienne d'ici la fin novembre. Elle comportera la part eau et également la part assainissement. Vous pourrez solliciter un délai auprès du Trésor Public pour payer en plusieurs fois.

A venir...

Repas des anciens : il aura lieu le dimanche 3 décembre ; une invitation sera adressée à toutes les personnes remplissant les conditions.

Bistrot : Ouverture officielle le vendredi 27 octobre ; un flyer est distribué ce jour.

Marché de producteurs : 4 novembre prochain de 9 h à 12 h à la Halle d'Allamps

Vœux du maire : Notez dès à présent la date du 16 janvier 2024 à 16 h